BELMONT – BROYE

Message du Conseil communal au Conseil général du 14 décembre 2026
Point No. 6.2.1 de l'ordre du jour

Modernisation du système de pilotage pour le chauffage et la ventilation (Mesure Contrôle et Régulation), de la halle des sports, Ecolore et Ecolage à Domdidier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif à la modernisation du système de pilotage pour le chauffage et la ventilation (MCR Mesure-contrôle-régulation) d'Ecolore, Ecolage et la halle des sports de Domdidier.

1. Introduction

Le système actuel de chauffage et ventilation date de 2009, année de la dernière rénovation des bâtiments. Le montant investi à l'époque pour ces équipements se montait à CHF 400'000 et comprenait l'assainissement de l'installation existante de la halle de sport ainsi que l'installation de nouveaux monoblocs.

Après 17 années d'exploitation, le système de mesure, de commande et de régulation, qui assure le pilotage centralisé de ces équipements, est aujourd'hui devenu obsolète. Les automates programmables qui le composent doivent être remplacés afin de prévenir les risques de défaillance et de garantir la continuité de fonctionnement des installations.

Cette intervention est nécessaire pour éviter qu'une panne d'un automate, notamment en cas de défaillance irréparable, ne compromette le pilotage du chauffage et de la ventilation du bâtiment concerné. Une telle situation pourrait entraîner une perte de la régulation automatique et imposer un fonctionnement manuel des installations. Cette solution de secours ne permettrait plus d'assurer un réglage optimal des températures et des débits de ventilation, avec pour conséquences une dégradation du confort des usagers, une augmentation de la consommation énergétique et une sollicitation accrue du personnel de conciergerie.

2. Travaux prévus

Le projet prévoit le remplacement des automates de régulation existants ainsi que la modernisation des tableaux électriques et des infrastructures nécessaires au fonctionnement du système MCR. Il est également prévu d'automatiser les exutoires afin de permettre un rafraichissement nocturne en été et également un renouvellement de l'air durant toute l'année. Une station météo permettra de fermer automatiquement les exutoires en cas de pluie ou de vent trop fort. Actuellement c'est le service de conciergerie qui s'occupe d'ouvrir et de fermer les exutoires de manière manuelle ce qui les restreint énormément étant donné que s'il pleut par exemple, ils doivent venir les fermer immédiatement.

Ces travaux poursuivent trois objectifs principaux :

- **Garantir la fiabilité des installations :** remplacer les équipements de commande devenus obsolètes afin de limiter les risques de panne et de disposer d'un système dont les composants pourront être entretenus et maintenus à jour sur le long terme.

- **Améliorer la gestion énergétique :** permettre un réglage plus précis des installations de chauffage et de ventilation, en fonction de l'utilisation effective des locaux et des besoins propres à chaque bâtiment. Cette optimisation doit notamment contribuer à éviter les périodes de fonctionnement inutiles et les consommations énergétiques excessives.
- **Renforcer l'autonomie de la Commune : Améliorer la gestion énergétique :** dissocier les installations communales de celles du Cycle d'orientation de Domdidier afin de permettre une gestion indépendante de chaque bâtiment.

En effet, le système actuel est interconnecté avec celui du Cycle d'orientation de Domdidier, qui dispose de l'automate principal. Cette dépendance représente un risque supplémentaire pour la Commune : une défaillance de l'installation du Cycle d'orientation pourrait également affecter le fonctionnement des bâtiments Ecolore, Ecolage et de la halle de sport.
La modernisation permettra de supprimer cette dépendance technique. Le Service de conciergerie disposera ainsi d'un système de pilotage autonome et pourra adapter les horaires, les températures et les paramètres de ventilation aux besoins spécifiques de chaque bâtiment, sans dépendre des installations principales du Cycle d'orientation.

Au-delà du remplacement d'équipements vieillissants, cet investissement permettra donc à la Commune de reprendre pleinement la maîtrise de ses installations techniques, d'en faciliter l'exploitation quotidienne et d'en assurer une gestion plus efficace, voire plus économique.

Le Conseil communal considère qu'il est préférable d'intervenir de manière préventive plutôt que d'attendre une panne majeure. Une défaillance en période de chauffe ou durant l'utilisation des infrastructures sportives pourrait en effet entraîner des perturbations importantes dans l'exploitation des bâtiments et nécessiter une intervention urgente, potentiellement plus contraignante et coûteuse.

3. Financement et charge financière

Le besoin en financement se monte à CHF 120'000. Il est porté aux comptes no 2170.5040.08. Il sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 3.33% sur 30 ans.

4. Proposition

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement **de** CHF 120'000 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conseiller communal responsable du dicastère des Bâtiments communaux et Espaces verts : M. Olivier Monney.

Approuvé dans sa séance du 9 novembre 2026

Thierry Piccand	COMMUNE DE BELMONT-BROYE	Anita Moullet
Administrateur communal		Syndique

BELMONT – BROYE

Message du Conseil communal au Conseil général du 14 décembre 2026
Point No. 6.2.2 de l'ordre du jour

Puits de captage du Grand-Belmont

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif à la réalisation d'un puit de captage d'eau potable dans la forêt du Grand-Belmont.

1. Introduction

Afin de renforcer l'autonomie de la commune en matière d'eau potable, le Conseil communal poursuit ses recherches de nouvelles ressources. En janvier 2025, deux forages de reconnaissance d'environ 50 mètres de profondeur ont été réalisés dans la forêt du Grand Belmont. Ceux-ci ont confirmé la présence d'eaux souterraines exploitables dans les fissures et fractures de la molasse gréseuse, avec une qualité répondant aux exigences de l'OPBD.



Des essais de pompage et des analyses complémentaires ont ensuite permis de confirmer un potentiel de captage d'environ 350 l/min, soit près de 500 m^3 par jour, tout en démontrant une qualité d'eau conforme aux exigences légales. Ces résultats encourageants permettent désormais d'envisager la réalisation de deux puits filtrants et des infrastructures associées, afin de renforcer durablement la sécurité de l'approvisionnement en eau potable de la commune.

La mise en service de ce forage permettra de réduire la dépendance en approvisionnement auprès d'autres distributeurs et d'éviter d'être dépendant des hausses des prix du m^3 de ceux-ci. Il est à rappeler qu'en plus des sources communales, notre Commune s'approvisionne auprès de l'ABV (Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully) et de la Commune de Corcelles-près-Payerne. Le prix de vente de ces prestataires est d'environ CHF 1 m^3 et augmente progressivement.

En cas d'acceptation du crédit, ce nouvel approvisionnement fournirait environ 180'000 m^3 pour un prix de revient de CHF 0.83 le m^3 à court terme et CHF 0.43 le m^3 à long terme.

2. Travaux prévus

Forage, équipement et dessablage de deux puits filtrants verticaux de 60m de profondeur, équipement PVC renforcé, diamètre 10'', essais de pompage durée 30 jours

	CHF	160'000
Piézomètres de contrôle	CHF	40'000
Total	CHF	200'000
Ouvrages de puits (2 pces), second œuvre et installations	CHF	200'000
Station de pompage, second œuvre et installations	CH	400'000
Fourniture de pompes	CHF	50'000
Gestion-commande	CHF	50'000
Génie-civil - conduites d'eau potable (Ltot= 1'520 m)	CHF	580'000
Installations sanitaires (Ltot= 2'200 m)	CHF	200'000
Génie civil - raccordement électrique (L=690 m)	CHF	120'000
Taxes de raccordement électrique et câblage	CHF	50'000
Total	CHF	1'650'000
Frais secondaires, frais administratifs, honoraires, divers et imprévus	CHF	550'000
Coût total	CHF	2'400'000

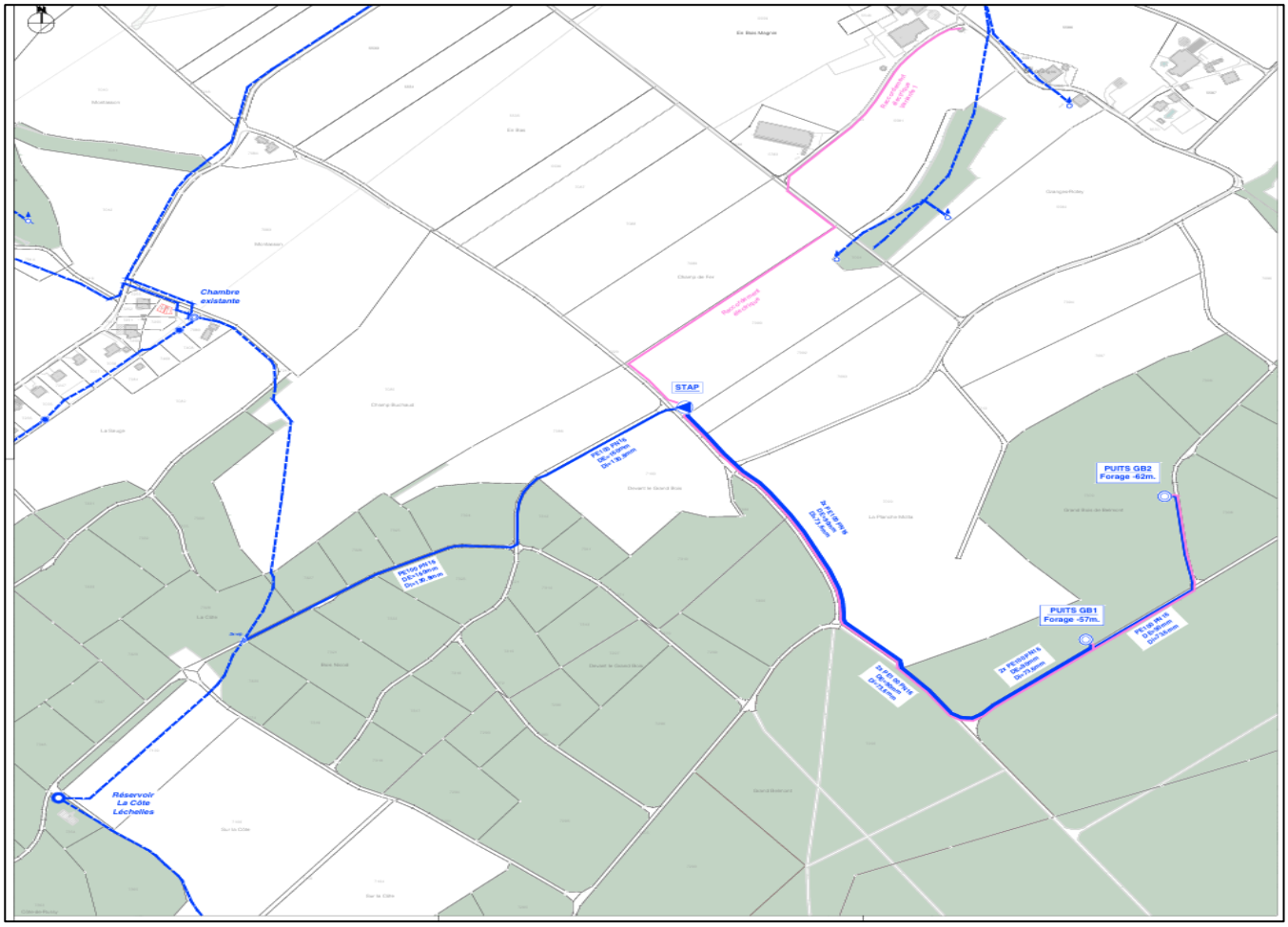

3. Financement et charge financière

Le besoin en financement se monte à CHF 2'400'000. Il est porté aux comptes n° 7101.5031.23. Il sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 10% sur 10 ans.

4. Proposition

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 2'400'000 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conseiller communal responsable du dicastère des Eaux : M. Olivier Pochon.

Approuvé dans sa séance du 9 novembre 2026

Thierry Piccand

Administrateur communal

COMMUNE DE BELMONT-BROYE

Anita Moullet

Syndique

BELMONT – BROYE

Message du Conseil communal au Conseil général du 14 décembre 2026
Point No. 6.2.3 de l'ordre du jour

Conduite eau potable et mise en séparatif du collecteur - La Bruyère

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif au changement de la conduite d'eau et la mise en séparatif du collecteur.

1. Introduction

La conduite d'eau potable du secteur de La Bruyère, réalisée dans les années 1970, présente aujourd'hui un état de vétusté avancé. Ces dernières années, plusieurs interventions de réparation ont dû être réalisées à la suite de fuites et de ruptures, occasionnant notamment des dégâts auprès de certains propriétaires riverains.



Conduite d'eau potable à remplacer en orange





Face à cette situation, le Conseil communal propose le remplacement complet de cette conduite sur un tronçon d'environ 1'760 mètres. Afin d'optimiser les travaux et de limiter les nuisances ainsi que les coûts d'intervention futurs, il est prévu de réaliser simultanément la mise en séparatif du collecteur existant dans ce secteur. Les travaux de mise en séparatif permettront de supprimer à futur les arrivées d'eaux claires à la STEP et de facto les coûts de traitement.



Collecteur d'eau claire en bleu clair

2. Travaux prévus

Les travaux de changement de la conduite d'eau et de mise en séparatif des collecteurs seront réalisés en même temps.

Changement de la conduite d'eau :		
Fouilles et terrassement dans route et champs, L. 1'760 m	CHF	550'000
Changement de la conduite d'eau, L. 1'760 m	CHF	500'000
Remise en état et paysagiste	CHF	210'000
Honoraires ingénieurs, géomètres et divers	CHF	310'000
Total	CHF	1'570'000

Mise en séparatif du collecteur :		
Fouilles et terrassement dans route et champs, L. 1'630 m	CH	1'700'000
Remise en état et paysagiste	CHF	340'000
Honoraires ingénieurs, géomètres et divers	CHF	490'000
Total	CHF	2'530'000

3. Financement et charge financière

Le besoin en financement se monte à CHF 4'100'000. Il est porté aux comptes no 7101.5031.24 pour CHF 1'570'000 et CHF 2'530'000 7201.5032.21. Il sera financé par un emprunt le cas échéant d'une dissolution de réserve, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 1.25% sur 80 ans.

4. Proposition

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement total de CHF 4'100'000 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conseiller communal responsable du dicastère des Eaux : M. Olivier Pochon.

Approuvé dans sa séance du 9 novembre 2026

Thierry Piccand	COMMUNE DE BELMONT-BROYE	Anita Moullet
Administrateur communal		Syndique

Message du Conseil communal au Conseil général du 14 décembre 2026
Point No. 6.2.4 de l'ordre du jour

Remplacement d'une benne à ordures et système de pesage Ecopress

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif au remplacement d'une à ordures et système de pesage Ecopress à Domdidier.

1. Introduction

En novembre 2023, la Commune validait le remplacement de 3 des 5 bennes compacteuses situées sur son territoire pour un montant de CHF 205'000. La benne de 24 m^3 située à la déchetterie, acquise en 2013 est complètement corrodée et nécessite régulièrement des réparations ou interventions du fournisseur. La durée de vie de ce genre de machines est d'une dizaine d'année et celle-ci a tenu au-delà malgré une forte sollicitation.

2. Modèles prévus

Dans la même gamme que l'achat des précédentes, il est proposé l'achat d'une benne Eco Static avec système de pesage. Bien que légèrement plus lent que celui actuel, le système de pesage offre une sécurité plus adaptée.

3. Financement et charge financière

Le besoin en financement se monte à CHF 83'000. Il est porté aux comptes n° 7301.5060.01. Il sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 10% sur 10 ans.

4. Proposition

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 83'000.00 et à l'autoriser à l'emprunt au cas échéant.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conseiller communal responsable du dicastère Bâtiments communaux et Espaces verts : M. Olivier Monney.

Approuvé dans sa séance du 9 novembre 2026

Thierry Piccand
Administrateur communal

COMMUNE DE BELMONT-BROYE

Anita Moullet
Syndique